

<http://snes-aude.fr/spip.php?article286>



Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

- Elections -



Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2022

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Dans l'Éducation Nationale, les élections professionnelles auront lieu du 1er au 8 décembre 2022, par voie électronique.

Voter pour la FSU, c'est voter pour des représentantes et des représentants qui défendront une conception ambitieuse du service public d'éducation, de la Fonction Publique, de l'école publique !

Pour voter, il faut **créer son espace électeur** à partir du mail reçu sur les boîtes académiques le jeudi 13 octobre à 8h02 et récupérer son identifiant de vote (courrier remis en main propre à la rentrée des vacances de Toussaint). Des possibilités de réassorts existent.

Les personnels votent à plusieurs types de scrutin.

Premièrement, tous les personnels voteront pour les scrutins du **CSA** (Comité Social d'Administration) **ministériel** et du **CSA académique**. Les CSA remplacent les Comités Techniques (CT-MEN, CTA, CTSD) compétents pour l'organisation du service (répartition des moyens en personnels, ouverture/fermeture des classes, etc.) et les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Retrouvez [la liste FSU au CSA ministériel](#) et [la profession de foi FSU](#).

Retrouvez [la liste FSU au CSA académique de l'académie de Montpellier](#) et [la profession de foi FSU](#).

Les instances départementales (CSA départemental et Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail) seront composées à partir du vote au CSA académique des personnels du département.

Deuxièmement, les personnels votent en fonction du corps auxquels ils appartiennent :

Les titulaires votent pour les scrutins des **CAP (Commissions Administratives Paritaires)** qui sont compétentes pour des questions liées aux carrières (recours en particulier). Selon les corps, il s'agit de CAP Nationale et/ou CAP académique (sauf les Professeurs des Écoles qui ont une CAP départementale) Il faut noter que certaines CAP regroupent désormais plusieurs corps, comme la CAP qui regroupe désormais tous les personnels enseignants des collèges, des lycées généraux, technologiques et professionnels, les CPE et les psychologues de l'Éducation Nationale.

Retrouvez [la liste de la FSU pour la CAP nationale 2nd degré](#) et [la profession de foi](#).

Retrouvez [la liste de la FSU pour la CAPA 2nd degré de l'Académie de Montpellier](#) et [la profession de foi](#).

La FSU continue de réclamer le retour à un paritarisme plein et entier : les CAP doivent retrouver leurs compétences sur les mutations et les promotions.

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

Les **non-titulaires** votent pour une **CCP (Commission Consultative Paritaire)** académique qui peut être saisie sur les questions liées à la carrière (évaluation, sanctions, licenciement).

Les scrutins des CCP ne comportent pas de liste nominative, on vote "sur sigle" pour une organisation syndicale qui désigne après l'élection les membres de la commission en fonction du nombre de sièges obtenus.

Retrouvez les professions de foi de la FSU dans l'académie de Montpellier pour [la CCP des AED et des AESH](#) et [la CCP des contractuels enseignants, CPE et Psy-EN](#).

NB : Les **stagiaires** ne participent qu'aux scrutins des CSA.

Lisez [le numéro spécial de Montpellier SNES](#) et regardez le [clip vidéo de campagne de la FSU pour la CAPA 2nd degré de l'Académie de Montpellier](#).